

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 31.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL ENTRETIEN CANALISATION

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Entretien des canalisations et des fosses septiques.

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

· Emploi de la substance / de la préparation : mélange

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700

fax: 33-(0)-558550707

fds@action-pin.fr

· Service chargé des renseignements: Commercial

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

· Pictogrammes de danger néant

· Mention d'avertissement néant

· Mentions de danger néant

· Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

· 2.3 Autres dangers

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Produit de nettoyage.

· Composants dangereux:

ELINCS: 414-420-0 Reg.nr.: 01-2119987144-31	2-Ethylhexyl glucoside ⊗ Eye Dam. 1, H318	1-1,4%
	Parfum ⊗ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	0,2-0,4%

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL ENTRETIEN CANALISATION

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Equipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Eliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL ENTRETIEN CANALISATION

(suite de la page 2)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
Produit non classé irritant/corrosif pour la peau, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Recommandé : caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**
Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des lunettes conseillé lors du transvasement
- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Liquide.
- **Couleur:** Incolore
- **Odeur:** Pin
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 100°C (eau)
- **Inflammabilité** Le mélange n'est pas inflammable.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL ENTRETIEN CANALISATION

(suite de la page 3)

<ul style="list-style-type: none"> · Limites inférieure et supérieure d'explosion · Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair: > 77 °C · Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Température de décomposition: Non déterminé. · pH à 20 °C 9,8 - 10,5 · Viscosité: · Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé. · Solubilité · l'eau: Soluble · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Sans objet. · Pression de vapeur: 2,3 kPa (eau) · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 1,006 g/cm³ · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. 	
<ul style="list-style-type: none"> · 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles. · Aspect: · Forme: Liquide 	
<ul style="list-style-type: none"> · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif. · Changement d'état · Vitesse d'évaporation: Non déterminé. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant 	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL ENTRETIEN CANALISATION

- (suite de la page 4)
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

2-Ethylhexyl glucoside
CE50 (72h) 98 mg/l (poisson ; daphnie)

 - Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Pas d'effet irritant ou corrosif sur les yeux (test OCDE 438 et OCDE 405). Tests réalisés sur une formule similaire.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
 - Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour
 - 11.2 Informations sur les autres dangers**
 - Propriétés perturbant le système endocrinien**
- | |
|-------------------------------------|
| Aucun des composants n'est compris. |
|-------------------------------------|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont biodégradables.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau : soluble
- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** données non disponibles à ce jour
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- 12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:**
- Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL ENTRETIEN CANALISATION

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Elimination du produit/de l'emballage

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

· Code déchet:

07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques

20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	non applicable
---	----------------

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non applicable
--	----------------

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
---	----------------

· 14.4 Groupe d'emballage	non applicable
----------------------------------	----------------

· 14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
--	----------------

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
---	-----------------

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
--	-----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références législatives :

· Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006

Contient parmi d'autres constituants:

· moins de 5%:

agents de surface anioniques

agents de surfaces non ioniques

parfum

Linalool

enzymes

· Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :

Pas d'application.

· Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL ENTRETIEN CANALISATION

217027-K1

(suite de la page 6)

· Phrases R et/ou H pertinentes:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Marketing

· Date de la version précédente: 07.04.2020

· Numéro de la version précédente: 5

· Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.6

FR